

(Il est recommandé que cette déclaration des *Principes sociaux* soit constamment disponible dans les Églises Méthodistes Unies et qu'elle soit régulièrement rappelée dans chaque Église. Il est également recommandé que le *Credo social* soit fréquemment utilisé au cours du culte dominical.)

Avant-propos

L'Église Méthodiste Unie s'est engagée depuis longtemps en faveur de la justice sociale. Ses membres ont souvent pris position sur des questions controversées liées à des principes chrétiens. Ainsi, les tout premiers méthodistes s'engageaient déjà contre le commerce des esclaves, la contrebande et la cruauté des traitements infligés aux prisonniers.

En 1908, l'Église épiscopale méthodiste (« Methodist Episcopal Church ») a été la première à adopter un *Credo social*. Au cours de la décennie suivante, la « Methodist Episcopal Church, South » et la « Methodist Protestant Church » ont à leur tour adopté des déclarations similaires. L'« Evangelische Gemeinschaft » (désignation allemande de l'« Evangelical United Brethren Church ») accepta en 1946 une déclaration portant sur les *Principes sociaux*. En 1972, quatre ans après la fusion entre l'Église méthodiste (« Methodist Church ») et l'« Evangelische Gemeinschaft » (« Evangelical United Brethren Church ») en une Église Méthodiste Unie (« United Methodist Church »), la Conférence générale adopta une nouvelle version des *Principes sociaux* qui a été modifiée en 1976 (puis lors de chacune des Conférences générales qui ont suivi).

Les *Principes sociaux* reflètent les efforts fournis dans la prière et la réflexion par les délégués de la Conférence générale pour prendre position sur des questions fondamentales auxquelles sont confrontés les hommes et les femmes de notre monde actuel mais ne revêtent pas un caractère légal pour l'Église. Comme le veut la tradition méthodiste, ces réflexions reposent sur une solide base biblique et théologique. L'objectif des *Principes sociaux* est d'expliquer et de convaincre en apportant des réponses prophétiques. Ils appellent par ailleurs tous les membres de l'Église Méthodiste Unie à témoigner de leur foi et de leurs actes, tout en demeurant dans la prière et la réflexion (cf. art. 509).

Préambule

Nous, qui nous identifions comme méthodistes, réaffirmons notre foi en Dieu, notre créateur et père, en Jésus-Christ, notre Sauveur et au Saint-Esprit, qui nous conduit et nous garde.

Nous reconnaissons et approuvons le fait que, depuis notre naissance jusqu'à notre mort, pendant toute notre vie et pour l'éternité, nous dépendons entièrement de Dieu. Soutenus par l'amour de Dieu, nous réaffirmons la valeur de la vie et reconnaissons avoir souvent péché contre la volonté de Dieu qui nous est révélée en Jésus-Christ. Nous n'avons pas toujours pris nos responsabilités face aux choses que Dieu, le créateur, nous a confiées. Nous n'avons souvent suivi qu'à contrecœur Jésus-Christ qui désire unir tous les hommes et toutes les femmes en une seule communion d'amour. Bien que le Saint-Esprit nous ait appelés et rendus aptes à devenir une nouvelle créature en Christ, nous avons refusé, par notre comportement envers les autres et envers la terre que nous habitons, de vivre en tant que peuple de Dieu.

Nous nous engageons à poursuivre un dialogue empreint de respect avec celles et ceux qui sont différents de nous, à continuer à explorer les origines de nos différences et à honorer la valeur sacrée de tous les êtres humains, tout en continuant à rechercher l'esprit du Christ et à faire la volonté de Dieu en toutes choses.

Remplis de reconnaissance envers l'amour miséricordieux de Dieu dont nous vivons et par lequel nous sommes jugés, nous réaffirmons notre conviction que chaque être humain a une valeur inestimable et nous renouvelons notre engagement à être des témoins fidèles de l'Évangile jusqu'aux confins de la terre, mais aussi dans tous les domaines de notre vie et de notre travail quotidien.

Article 160 I. Le monde naturel

La création toute entière appartient à Dieu et nous sommes responsables de la manière dont nous l'utilisons ou dont nous en abusons. L'eau, l'air et le sol, les substances minérales et les ressources énergétiques, les plantes et les animaux, ainsi que tout l'univers doivent être respectés et préservés, non pas uniquement parce qu'ils sont utiles à l'être humain mais avant tout parce qu'ils sont la création de Dieu. Dieu nous a confié le rôle d'intendants de la création. Nous devrions nous acquitter des obligations qui en découlent en prenant soin d'elle avec amour et respect. Les développements économiques, politiques, sociaux et technologiques ont multiplié le genre humain tout en prolongeant et en enrichissant nos vies. Ils ont cependant aussi entraîné la destruction de régions entières, l'extinction de multiples espèces, provoqué de grandes souffrances humaines, des problèmes de surpopulation, ainsi que l'abus et la surexploitation de ressources naturelles non renouvelables, en particulier par les sociétés industrialisées. Cette manière d'agir met en péril l'héritage naturel que Dieu a confié à toutes les générations. Nous reconnaissons que l'Église et ses membres ont pour responsabilité d'insister sur la nécessité d'instaurer des changements économiques, politiques, sociaux et technologiques afin d'arriver à une gestion plus équitable et durable de notre environnement et, ainsi, d'offrir une meilleure qualité de vie à toute la création.

A) Eau, air, sol, substances minérales, plantes - Nous appuyons et encourageons toute politique écologique visant à réduire et à contrôler la fabrication de produits dérivés et l'émission de déchets générés par les industries, à garantir un traitement et une élimination sûrs des déchets toxiques et nucléaires, à favoriser la diminution des ordures ménagères, à garantir une élimination ou un recyclage approprié des déchets spéciaux et à contribuer à l'assainissement de l'air, de l'eau et des sols pollués. Nous demandons que des mesures soient prises afin de préserver les forêts primitives et autres trésors naturels irremplaçables ainsi que les espèces végétales menacées d'extinction. Nous soutenons les mesures prises en vue de conserver et de recréer les écosystèmes naturels ainsi que les solutions présentant une alternative à l'usage des substances chimiques dans le domaine de la plantation, des soins des cultures et de la conservation des produits alimentaires. Nous exigeons que les effets de ces substances chimiques sur la création de Dieu soient analysés, avant qu'elles ne soient mises sur le marché. Nous réclamons l'élaboration d'accords internationaux relatifs d'une part à une utilisation des ressources mondiales plus juste qui bénéficie au bien-être de tous, et d'autre part à la protection de l'intégrité de la terre.

Nous sommes très préoccupés par la privatisation des ressources en eau, par la mise en bouteille de l'eau dans le but d'utiliser cette matière première à des fins lucratives et par l'exploitation des ressources utilisées pour le conditionnement de l'eau en bouteille. Nous demandons à toutes les autorités et à toutes autres organisations gouvernementales d'élaborer des procédures permettant d'établir la durabilité des ressources en eau et de déterminer les conséquences écologiques, économiques et sociales de la privatisation des ressources en eau avant d'octroyer des licences et des autorisations d'exploitation.

B) Utilisation des ressources énergétiques - Reconnaisant la valeur intrinsèque de la création non humaine, nous appuyons et encourageons les politiques sociales axées sur une transformation raisonnable et économique des éléments du monde naturel en énergie destinée à l'usage humain et déterminées à réduire ou à cesser tout processus de production d'énergie pouvant nuire à la santé, à la sécurité, voire à l'existence même de la création actuelle et future, qu'elle soit humaine ou non. Nous insistons sur le fait que si l'on veut préserver la qualité de la vie sur la terre, il est essentiel de protéger les réserves énergétiques et d'utiliser l'ensemble des ressources énergétiques de manière responsable, en mettant l'accent sur le développement des énergies renouvelables.

C) Monde animal - Nous prônons une réglementation qui protège la vie et la santé des animaux et notamment des dispositions visant à garantir un traitement respectueux des animaux de compagnie, des autres animaux domestiques et des animaux de laboratoires utilisés dans le cadre de recherches,

ainsi que l'abattage sans douleur du bétail, des poissons et des volailles tués à des fins alimentaires. Toutes les espèces animales, en particulier celles menacées d'extinction, méritent d'être protégées.

D) Protection du climat - Nous reconnaissons les conséquences néfastes pour toute la planète du mépris des hommes pour la création de Dieu. L'industrialisation rampante et l'augmentation de la production des huiles fossiles qui l'accompagne ont conduit à une accumulation de substances polluantes dans l'atmosphère. Les émissions de gaz à effet de serre menacent de modifier radicalement le climat de la terre à l'avenir, ce qui se traduirait par de graves conséquences environnementales, économiques et sociales pour les générations futures. Les effets délétères des changements climatiques au niveau mondial ont des répercussions disproportionnées sur les personnes et les nations qui sont les moins responsables de ces émissions. Nous appuyons donc les efforts déployés par tous les gouvernements en vue d'imposer une réduction des émissions de gaz à effet de serre et demandons à chacune et à chacun, aux Églises, aux entreprises, aux industries et aux communautés de réduire leurs émissions.

E) Espace - Toutes les parties de l'univers, qu'elles soient connues ou inconnues, sont la création de Dieu. L'espace doit donc être considéré comme étant aussi précieux que la terre. C'est pourquoi nous nous opposons à tout effort visant à envoyer des armes dans l'espace et appelons toutes les nations à poursuivre un développement pacifique et coopératif des technologies spatiales et de l'espace intersidéral lui-même.

F) Science et technologie - Nous reconnaissons que la science vise une interprétation légitime du monde naturel de Dieu. Nous acceptons aussi le désir légitime des scientifiques de décrire le monde naturel et de définir ses aspects scientifiques. Nous excluons cependant toute possibilité pour la science de faire des déclarations péremptoires sur des questions théologiques ou pour la théologie de faire des déclarations péremptoires sur des questions scientifiques. Nous sommes d'avis que les descriptions scientifiques de l'évolution cosmique, géologique et biologique ne sont pas en contradiction avec la théologie. Nous considérons qu'il est légitime d'utiliser le monde naturel de Dieu pour développer des technologies médicales, techniques et scientifiques, pour autant que cela permette d'améliorer les conditions de la vie humaine et d'offrir aux enfants de Dieu la possibilité de développer les dons de créativité que Dieu leur a donnés et ne viole pas nos principes éthiques concernant la relation des hommes et des femmes avec le monde naturel. Nous réexaminons régulièrement nos convictions éthiques à la lumière des nouvelles connaissances que nous avons du monde naturel. Nous considérons que les connaissances humaines du monde naturel fournies par la science permettent d'améliorer notre compréhension des mystères de la création et du monde qui nous entoure.

Bien que nous reconnaissons l'importance des sciences et de la technologie, nous sommes convaincus que les interprétations théologiques de l'expérience humaine sont indispensables pour comprendre la position de l'humanité dans l'univers. La science et la théologie sont davantage complémentaires que contradictoires. Nous prônons donc le dialogue entre les scientifiques et les théologiens et recherchons le mode de participation permettant de préserver la vie humaine sur la terre et, si Dieu le veut, d'améliorer la qualité de nos vies et de notre coexistence.

G) Sécurité alimentaire – Nous appuyons les politiques visant à préserver les réserves alimentaires et à garantir le droit de toutes et de tous à connaître le contenu des aliments ingérés. Nous demandons que tous les aliments destinés à la consommation humaine soient soumis à des inspections et à des contrôles rigoureux en termes de sécurité biologique. Nous réclamons des contrôles indépendants axés sur la détection de traces de substances chimiques contenues dans la nourriture et le retrait des marchés de tous les aliments contaminés par des pesticides, des herbicides ou des fongicides à des taux potentiellement dangereux, sur la détection de traces de médicaments résultant des antibiotiques, stéroïdes ou hormones administrés aux animaux, sur la

détection de substances nocives dues à la pollution provoquée par les systèmes d'incinération ou autres manipulations industrielles et présentes dans l'air, le sol et l'eau. Nous demandons que tous les aliments traités ou modifiés soient munis d'étiquettes portant des informations claires et soumis à des contrôles de sécurité avant d'être mis en vente. Nous nous opposons à un assouplissement des normes relatives aux aliments biologiques. Nous réclamons des politiques qui encouragent et appuient une transition progressive vers l'agriculture durable et biologique.

Article 161 II. La communauté de vie humaine

La communauté a le potentiel de permettre à l'être humain de s'épanouir pleinement. Nous sommes d'avis que l'une de nos tâches consiste à découvrir, promouvoir et développer de nouvelles formes de communauté favorisant l'épanouissement personnel. Selon notre compréhension de l'Évangile, le simple fait qu'un être humain ait été créé par Dieu et qu'il soit aimé en Jésus-Christ le rend précieux, avant même qu'il ait réalisé quoi que ce soit d'important. Nous prônons par conséquent un climat social qui favorise le développement et l'épanouissement des communautés de vie humaines. Nous encourageons également chacune et chacun à faire preuve de sensibilité à l'égard des autres en utilisant un langage approprié. Tout langage dépréciatif (par rapport à la race, à la nationalité, à l'appartenance ethnique, au sexe, à la sexualité ou à des différences physiques) exprime un déni de la valeur d'autrui et contredit ainsi l'Évangile de Jésus-Christ.

A) Famille - Nous considérons que la famille constitue la communauté de base, au sein de laquelle les hommes et les femmes apprennent la notion de protection et d'assistance, d'amour mutuel et de responsabilité, de respect et de fidélité. Nous soulignons l'importance de la présence de parents aimants pour tous les enfants. Par « famille » nous n'entendons pas uniquement une unité de deux générations formée de parents et d'enfants (famille nucléaire) mais également un plus large éventail de possibilités. Nous sommes convaincus que le père et la mère sont tout autant responsables l'un que l'autre de l'éducation des enfants – lorsque les deux parents sont présents – et nous soutenons tous les efforts sociaux, économiques et religieux déployés pour préserver et consolider les relations familiales afin que chaque membre de la famille puisse véritablement développer sa propre personnalité.

B) Mariage - Nous considérons le mariage comme une alliance sainte qui consiste à ce qu'une femme et un homme vivent dans l'amour et le don de soi, le soutien mutuel et la fidélité. Nous croyons que la bénédiction de Dieu repose sur un tel couple, même si ce dernier demeure sans enfant. Nous rejetons toute norme sociale visant à attribuer un rang différent à la femme et à l'homme au sein du couple. Nous soutenons les lois de la société civile qui définissent le mariage comme l'union entre un homme et une femme.

C) Divorce - Selon le plan de Dieu, le mariage consiste en une union fidèle, pour la vie. Il est important que l'Église soit active dans l'accompagnement du couple avant et après le mariage afin de contribuer à créer et à préserver une union solide. Lorsque les membres d'un couple se sont tant éloignés l'un de l'autre que toute réconciliation semble exclue malgré un examen approfondi et des conseils judicieux, le divorce, bien qu'il soit regrettable, demeure la seule solution possible. Nous déplorons les conséquences émotionnelles, spirituelles et économiques dévastatrices du divorce pour toutes les personnes concernées et en particulier pour les femmes et les enfants qui sont touchés de plein fouet et nous sommes très préoccupés par le nombre élevé des divorces. Nous recommandons aux personnes concernées de rechercher des formes de communication permettant d'éviter les disputes ou les processus de culpabilisation qui accompagnent si souvent les procédures de divorce et de favoriser la réconciliation lorsque cela est possible. Nous nous engageons également à étudier la manière dont les lois relatives aux divorces par consentement mutuel et les lois relatives à d'autres aspects de la famille pourraient être modifiées afin d'éviter d'encourager des mouvements sociétaux aussi négatifs que cette augmentation des taux de divorces.

Bien que le divorce mette officiellement un terme au mariage, d'autres formes de relations nées du couple perdurent - notamment l'éducation et le soutien des enfants ainsi que les autres liens familiaux. Nous demandons le respect mutuel dans les négociations concernant le droit de garde des enfants mineurs et soutenons le ou les parents qui se déclarent prêts à assumer la responsabilité des enfants. La garde parentale ne doit ni se limiter à un simple soutien financier, ni viser le contrôle, la manipulation ou la vengeance. Au contraire, l'élément déterminant de la garde parentale doit reposer sur le bien-être de chaque enfant.

Un divorce n'exclut pas un nouveau mariage. Nous encourageons l'Église et la société en général à offrir leur aide aux personnes en procédure de divorce ainsi qu'aux membres de familles issus de couples divorcés ou remariés et de leur faire connaître la bonté de Dieu au sein de la communauté des croyants.

D) Personnes seules - Nous réaffirmons que les personnes vivant seules sont des personnes à part entière et rejetons toute pratique sociale discriminatoire et tout comportement social faisant naître des préjugés à leur égard. Cela vaut également pour les parents qui élèvent seuls leurs enfants et qui, nous en sommes conscients, doivent assumer des responsabilités particulièrement lourdes.

E) Femmes et hommes - Fondés sur les Saintes Écritures, nous témoignons que les femmes et les hommes ont la même valeur aux yeux de Dieu. Nous rejetons l'interprétation erronée affirmant que l'un des sexes serait supérieur à l'autre, que les deux sexes devraient se combattre et que les représentants de l'un des sexes ne pourraient obtenir l'amour, la puissance et la reconnaissance qu'aux dépens de l'autre. Nous rejetons avant tout l'idée selon laquelle Dieu a créé les êtres humains sous la forme d'êtres incomplets qui ne deviennent entiers que dans la communion de l'un avec l'autre. Nous appelons les hommes et les femmes à partager le pouvoir et le droit de diriger, à apprendre à donner et à recevoir librement, à devenir des êtres à part entière et à respecter l'intégrité de l'autre. Nous recherchons pour chaque femme et chaque homme des possibilités permettant d'aimer et d'être aimés, d'aspirer à la justice et de la vivre, et de prendre soi-même des décisions éthiques. Nous considérons la différence entre les sexes comme un don de Dieu qui contribue à la diversité des expériences et des perspectives humaines, et nous nous préservons de toute attitude ou tradition visant à mésuser de ce don en rendant les personnes de l'un des sexes plus vulnérables que celles de l'autre.

F) Sexualité des êtres humains - Nous reconnaissons que la sexualité est un don de Dieu pour tous les êtres humains. Nous demandons à tous les hommes et toutes les femmes d'adopter un comportement responsable face à ce don sacré. Bien que tout être humain, marié ou non, ait une sexualité, nous n'approuvons les relations sexuelles qu'au sein de l'alliance que constitue le mariage monogame et hétérosexuel.

Nous dénonçons toute forme de commercialisation, d'abus et d'exploitation de la sexualité. Nous exigeons une application plus stricte des lois contre l'exploitation sexuelle d'enfants et réclamons d'une part l'introduction de mesures protégeant les enfants des abus sexuels et d'autre part une relation d'aide pour les enfants qui ont subi de tels abus. Nous insistons pour que ni l'âge, ni le sexe, ni la situation familiale, ni l'orientation sexuelle d'une personne ne constitue une raison de limiter ses droits civiques et humains ou ses droits à être protégée de la violence. L'Église devrait soutenir les familles en offrant une éducation sexuelle adaptée à l'âge des enfants, des adolescents et des adultes.

Nous réaffirmons que toute personne revêt une valeur sacrée puisqu'elle a été créée à l'image de Dieu. Chacune et chacun a besoin, pour s'épanouir, de l'aide et de la conduite de l'Église ainsi que de l'accompagnement spirituel et affectif d'une communauté qui lui permette de vivre une relation de réconciliation avec Dieu, avec soi-même et avec les autres. Bien que l'Église Méthodiste Unie n'approuve pas la pratique de l'homosexualité et qu'elle la considère comme inconciliable avec la

doctrine chrétienne, nous confirmons que la grâce de Dieu est valable pour tous les hommes et toutes les femmes. Nous vivons ensemble dans une communauté chrétienne au sein de laquelle tous les membres s'accueillent, se pardonnent et s'aiment les uns les autres comme le Christ nous a aimés et acceptés. Nous implorons les familles et les Églises de ne pas rejeter ni condamner leurs membres et amis homosexuels. Nous nous engageons à demeurer au service de tous les êtres humains et à accompagner chacun et chacune d'entre eux.

G) Violence et abus dans la famille - Nous reconnaissons que toute forme de violence et d'abus au sein de la famille, d'ordre verbal, psychique ou physique, nuit à la communauté humaine. Nous encourageons l'Église à offrir un environnement protecteur ainsi que des conseils et de l'aide à toutes les victimes de ces actes. Bien que nous dénoncions tout abus, nous croyons que les auteurs de ces derniers ont également besoin de l'amour libérateur de Dieu.

H) Abus sexuels – Toute expression violente, irrespectueuse ou abusive de la sexualité est contraire à notre conviction selon laquelle la sexualité est un don de Dieu. Nous rejetons toute forme d'expression sexuelle qui bafoue l'intégrité humaine que Dieu nous a donnée à la naissance pour n'approuver que les expressions sexuelles qui renforcent cette même intégrité humaine. Nous considérons que les relations sexuelles fondées sur l'exploitation ou l'abus d'un des partenaires par l'autre ou sur un changement fréquent de partenaires sont incompatibles avec un comportement chrétien et néfastes, tant pour les personnes seules et les familles que pour la vie en société. Nous dénonçons toute forme de commercialisation et d'exploitation de la sexualité qui bafoue la dignité humaine. Perdre sa liberté et être vendu à des fins sexuelles est une forme d'esclavage ; nous dénonçons un tel commerce et soutenons les victimes et leur droit à la liberté.

Nous exigeons une application plus stricte des lois relatives à l'exploitation sexuelle ou aux abus sexuels d'enfants par des adultes et encourageons les efforts déployés pour que les auteurs de tels actes soient reconnus juridiquement et financièrement responsables de leurs méfaits. Nous demandons la mise en place de services de protection, d'accompagnement et de consultation appropriés en faveur des enfants victimes d'abus.

I) Harcèlement sexuel - Nous croyons que la sexualité humaine est un don de Dieu. Le harcèlement sexuel constitue un abus de ce don. Par harcèlement sexuel nous entendons toute remarque, approche ou demande à caractère sexuel indésirable exprimée par des paroles ou des actes et pouvant raisonnablement être perçue par la personne concernée comme humiliante, intimidante ou contraignante. Le harcèlement doit être considéré comme un abus de pouvoir plutôt que comme un problème d'ordre purement sexuel. Bien qu'il ne s'agisse pas uniquement de cela, le harcèlement sexuel crée également une atmosphère de travail hostile et pesante résultant de la discrimination d'un sexe par l'autre.

Au lieu de contribuer à établir un climat agréable, le harcèlement sexuel, où qu'il se produise, engendre des conditions de vie inadéquates, restrictives et humiliantes. Il nuit à l'objectif social visant l'égalité des chances et le respect mutuel entre les hommes et les femmes. Toute atteinte sexuelle indésirable est erronée et discriminatoire. Le harcèlement sexuel est contraire à la mission morale dont l'Église est investie.

J) Interruption de grossesse - Le début et la fin de la vie sont des limites que Dieu fixe à l'existence humaine. Alors que de tout temps certaines personnes ont pu influencer jusqu'à un certain point le moment de leur mort, d'autres ont aujourd'hui le terrible pouvoir de décider quand et même si de nouveaux êtres vont voir le jour. Etant donné notre foi en la sainteté de la vie humaine de l'être qui n'est pas encore né, nous sommes réticents envers l'avortement.

Mais nous sommes également tenus de respecter la sainteté de la vie et le bien-être de la mère et de l'enfant à naître.

Nous considérons qu'il est possible de voir surgir un conflit tragique entre la vie et la vie, pouvant justifier une telle interruption. Dans un tel cas, nous approuvons la possibilité de procéder à une interruption légale de la grossesse effectuée dans le cadre d'une opération médicale réalisée par des spécialistes. Nous soutenons l'idée que les parents, personnes en charge ou tous autres adultes responsables doivent donner leur avis et leur consentement avant qu'une interruption de grossesse ne soit effectuée sur une jeune fille qui n'a pas encore atteint l'âge légal de la maturité. Nous ne pouvons accepter l'avortement comme une forme de contrôle des naissances et rejetons dans tous les cas l'avortement lorsque l'être en devenir n'est pas du sexe souhaité.

Nous nous opposons au recours à l'avortement tardif connu sous le nom de dilatation et extraction (avortement par naissance partielle) et demandons l'arrêt de cette pratique à moins que la vie de la mère ne soit menacée et qu'aucune autre procédure médicale ne soit possible ou en cas d'anomalies fœtales graves ne permettant pas la vie. Avant de proposer ces services, les auteurs de l'avortement devraient offrir aux femmes la possibilité d'être anesthésiées.

Nous appelons tous les chrétiens et toutes les chrétiennes à réfléchir posément et à prier pour savoir si les conditions données justifient une interruption de grossesse.

L'Église devrait offrir des services destinés à réduire le nombre de grossesses non-désirées. Nous demandons à notre Église de continuer à offrir à l'avenir aide et conseils à tous ceux et toutes celles qui mettent un terme à une grossesse, qui traversent une crise liée à une grossesse ou qui désirent mettre leur enfant au monde.

Nous encourageons tout particulièrement l'Église, le gouvernement et les services sociaux à appuyer et à favoriser la possibilité de l'adoption (cf. art. 161 L). Nous encourageons l'Église à soutenir les services proposés par les centres de crise pour les grossesses involontaires et les centres de conseils pour femmes enceintes qui aident avec beaucoup d'empathie des femmes à trouver des alternatives viables à l'avortement. Les lois et les ordonnances n'offrant pas aux chrétiens une base suffisante pour décider en toute connaissance de cause, il est indispensable que les personnes concernées par une interruption de grossesse fondent leur décision sur des réflexions et des prières approfondies, sur des consultations médicales, des conseils en relation d'aide et d'autres formes appropriées d'accompagnement.

K) Ministère auprès des personnes ayant vécu un avortement - Nous demandons instamment aux pasteurs de s'informer des symptômes et des comportements liés au stress post-avortement. Nous encourageons également les Églises locales à fournir à toutes les personnes qui recherchent de l'aide des informations sur les services de consultation proposant des programmes destinés à surmonter le stress provoqué par un avortement.

L) Adoption - Les enfants sont un don de Dieu et doivent être accueillis et acceptés comme tels. Nous reconnaissons que les circonstances de certaines naissances ou situations familiales rendent l'accompagnement et l'éducation d'un enfant difficile. Nous assurons également notre soutien au(x) parent(s) biologique(s) qui décide(nt) de confier leur/son enfant à l'adoption et nous reconnaissons la douleur, la force et le courage du/des parent(s) biologique(s) qui choisissent, conduits par l'amour, l'espoir et la prière, de remettre leur enfant aux soins d'autres personnes. Nous assurons également notre soutien aux parents qui désirent s'occuper d'un enfant adopté comme s'il s'agissait de leur enfant biologique. Si les circonstances sont propices à l'adoption, nous accompagnons les parents dans les démarches légales. Lorsque les conditions s'y prêtent et dans la mesure du possible, nous encourageons les adoptions ouvertes permettant à l'enfant de connaître toutes les informations et toutes les personnes auxquelles les informations font référence, tant dans le domaine médical que relationnel. Nous appuyons et encourageons les efforts de sensibilisation et d'information visant à promouvoir l'adoption d'un large éventail d'enfants que ce soit par le biais d'un placement, d'une adoption internationale ou d'une adoption nationale. L'Église doit accepter à la fois les parents

biologiques, les parents adoptifs et l'enfant. Elle doit partager leurs joies et leurs peines et s'efforcer d'offrir à l'enfant l'éducation nécessaire dans la communion de l'amour chrétien.

M) Soins aux personnes en fin de vie - Bien que nous saluions tous les efforts médicaux et scientifiques visant à éviter la souffrance et la maladie et à offrir des traitements permettant de prolonger la vie humaine lorsque cela a encore un sens, nous reconnaissons que toute vie est mortelle et prendra un jour fin avec la mort. Quelles que soient les circonstances dans lesquelles une personne est décédée, la mort ne doit jamais être interprétée comme un abandon de Dieu. En tant que chrétiens, nous devons toujours être prêts à valoriser la vie humaine et à proclamer le don de la vie éternelle qui nous a été offert par la mort et la résurrection de Jésus-Christ. Lorsque la guérison n'est plus possible, apporter des soins aux mourants fait partie de notre responsabilité à l'égard du don divin de la vie. Nous encourageons le recours aux technologies médicales visant à offrir des soins palliatifs lorsque les méthodes thérapeutiques actives ont atteint leurs limites et s'avèrent inutiles. Il n'existe aucune obligation morale ou religieuse imposant le recours aux méthodes thérapeutiques actives lorsqu'elles représentent un fardeau inutile ou ne font que prolonger l'agonie du patient. Les personnes en fin de vie et leurs familles sont libres d'interrompre les traitements lorsque ceux-ci cessent d'être bénéfiques pour le patient.

Nous reconnaissons à quel point il est difficile pour le mourant, ses médecins, sa famille, ses amis et sa communauté de foi de prendre les décisions auxquelles ils doivent faire face. Nous demandons que les personnes concernées prennent les décisions concernant le mourant dans la réflexion et la prière et bénéficient d'un accompagnement médical, pastoral et/ou de tout autre accompagnement approprié. Nous recommandons en outre à chacune et à chacun de discuter avec les membres de sa famille, avec ses médecins et son pasteur des soins qu'il souhaite recevoir à la fin de sa vie et de donner à l'avance des directives à ce sujet dans la perspective du jour où il ne sera plus capable de prendre lui-même ces décisions. Même lorsqu'une personne a accepté le caractère inéluctable de la mort, il est important que l'Église et la société continuent à offrir fidèlement leurs bons soins, y compris les soins de confort, l'accompagnement, le soutien et la nourriture spirituelle à la personne mourante afin de l'aider dans le travail difficile qui consiste à se préparer à la mort. Nous encourageons et soutenons, dans la mesure du possible, l'apport de soins palliatifs en fin de vie. L'offre de soins fidèles ne s'arrête pas au moment de la mort mais se poursuit dans la période de deuil avec l'accompagnement de la famille en peine. Nous sommes opposés à l'euthanasie et à toute pression exercée sur les personnes mourantes afin qu'elles mettent fin à leur vie. L'amour et le plan de Dieu s'étendent à chacune et à chacun, quel que soit son état de santé. Nous appuyons les lois et les politiques qui protègent les droits et la dignité des personnes en fin de vie.

N) Suicide - Nous sommes convaincus qu'aucune vie humaine ne devrait se terminer par un suicide. Un suicide est souvent le résultat d'une dépression, douleur ou souffrance non-traitée. L'Église a pour devoir de veiller à ce que toutes les personnes qui en ont besoin aient accès à un accompagnement pastoral et à des traitements médicaux lorsque les circonstances entraînent une perte de confiance en soi, un désespoir suicidaire et/ou le désir de recourir au suicide médicalement assisté. Nous encourageons l'Église à aborder, dans le cadre de son enseignement, des thèmes bibliques, théologiques, sociaux et éthiques en lien avec la mort et la fin de vie, suicide compris. La formation théologique de l'Église Méthodiste Unie devrait également se préoccuper des thèmes traitant de la mort et de la fin de vie, suicide inclus.

Dans une perspective chrétienne, l'approche du suicide commence par une déclaration de foi selon laquelle rien, suicide compris, ne peut nous séparer de l'amour de Dieu (Romains 8,38-39). Nous déplorons donc le fait que certaines personnes condamnent le suicide et nous considérons qu'il est injuste que les familles et les amis concernés se retrouvent si souvent stigmatisés par suite d'un tel acte.

Nous encourageons les pasteurs et les communautés chrétiennes à traiter ces questions dans le cadre de leurs prédications et de leur enseignement. Nous demandons instamment aux pasteurs et aux communautés de foi d'offrir un accompagnement pastoral aux personnes à risque, aux personnes qui ont survécu à une tentative de suicide et à leurs familles, ainsi qu'aux familles qui ont perdu un être cher suite à un suicide, et de toujours s'efforcer, dans cet accompagnement, d'éliminer les stigmates si pénibles qui résultent d'un suicide. L'Église est opposée au suicide assisté et à l'euthanasie.

Article 162 III. La communauté sociale

Les droits et les privilèges qu'une société garantit à ses membres, ou au contraire dont elle les prive, permettent de reconnaître le statut d'une personne ou d'un groupe de personnes au sein de cette même société. Nous affirmons que, devant Dieu, tous les êtres humains ont la même valeur.

C'est pourquoi nous nous attachons à préserver une société qui reconnaisse, préserve et consolide la valeur de chacun et de chacune. Nous soutenons le droit fondamental de chaque être humain au logement, à l'éducation, à la communication, au travail, aux soins médicaux, à un soutien juridique et à une protection physique. Nous dénonçons les actes de haine ou de violence perpétrés contre des groupes ou des personnes en raison de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur appartenance religieuse ou de leur situation économique. Du fait de notre respect pour la dignité inhérente à toute personne, nous demandons la reconnaissance, le maintien et l'application des principes énoncés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de sorte que les communautés et les personnes puissent se prévaloir et bénéficier de leurs droits universels, indivisibles et inaliénables.

A) Droits des races et des groupes ethniques - Le racisme est une conjonction du pouvoir exercé sur une race particulière d'hommes et de femmes et d'un système de valeurs fondé sur le principe de la supériorité naturelle de la race dominante. Le racisme peut revêtir une forme individualisée ou institutionnalisée. Le racisme individualisé s'exprime par des déclarations, des idées ou des comportements personnels qui traduisent l'acceptation d'un système de valeurs raciste et en reflètent les préjugés. Le racisme institutionnalisé s'inscrit dans un système social qui prône implicitement ou expressément des valeurs racistes. Le racisme mine et empêche toute croissance en Christ car il contredit fondamentalement l'Évangile. Les blancs bénéficient indûment de privilèges et d'avantages qui sont refusés à des personnes de couleur. Le racisme engendre la discrimination raciale. Nous définissons la discrimination raciale comme le fait d'accorder, pour des raisons de race ou d'appartenance ethnique, un traitement différencié et un accès limité aux ressources et aux possibilités existant au sein de l'Église et de la société. C'est pourquoi nous considérons le racisme comme un péché et croyons en la valeur éternelle et temporelle de tous les êtres humains. Nous nous réjouissons de bénéficier des dons que les différents groupes ethniques peuvent apporter dans notre vie à travers leur histoire et leur culture. Nous encourageons toutes les minorités raciales et ethniques et tous les êtres opprimés à développer une confiance en soi et une identité plus fortes, qui leur permettent de réclamer les mêmes droits que tous les membres de notre société. Nous considérons qu'il est du devoir de la société et de ses différents groupes sociaux d'introduire des programmes compensatoires visant à mettre un terme à la discrimination sociale des minorités raciales et ethniques appliquée systématiquement depuis si longtemps. Par ailleurs, nous insistons sur le fait que les personnes appartenant à ces minorités ont droit à l'égalité des chances pour ce qui concerne le recrutement et la promotion professionnels, l'éducation et la formation, le droit de vote, l'accès aux logements sociaux, l'acquisition ou la location de logements, l'octroi de crédits, de prêts financiers, de capital-risque et de polices d'assurances ainsi que l'obtention de positions clés dans tous les domaines de notre société. Nous soutenons également les

systèmes de quotas introduits en vue de supprimer tout manquement à l'égalité de traitement et tout comportement discriminatoire envers les minorités au sein de l'Église et de la société.

B) Droits des minorités religieuses - Dans l'histoire de la civilisation, les hommes et les femmes ayant une autre croyance ont souvent été persécutés. Nous exigeons l'application de mesures et de règles de comportement garantissant que tous les groupes religieux puissent exprimer leur foi sans aucune contrainte d'ordre juridique, politique ou économique. Nous rejetons expressément toutes les formes, ouvertes ou cachées, d'intolérance religieuse, et nous nous opposons avant tout à ce qu'elles soient propagées par les médias. Toute religion et tout adepte d'une religion ont le droit d'être protégés de la discrimination juridique, économique et sociale.

C) Droits des enfants – Considérés à l'époque comme étant la propriété des parents, les enfants sont aujourd'hui reconnus comme étant des êtres humains à part entière, mais des êtres envers lesquels les adultes et la société en général ont des obligations particulières. Nous appuyons ainsi le développement de systèmes scolaires et de méthodes éducatives innovantes destinés à aider les enfants à s'épanouir pleinement en tant que personnes ayant de la valeur. Tous les enfants ont droit à une bonne éducation, fondée sur les meilleures méthodes et connaissances pédagogiques possibles et incluant une éducation sexuelle correspondant à leur niveau de développement. Les parents et les éducateurs chrétiens sont responsables, tout comme l'Église, de veiller à ce que les enfants reçoivent une éducation sexuelle qui respecte l'éthique chrétienne y compris le principe de la fidélité au sein du mariage et de l'abstinence en dehors du couple. Par ailleurs, les enfants - tout comme les adultes - ont droit à une nourriture appropriée, à un logement, à des vêtements, à des soins médicaux et au bien-être affectif. Ces droits leur sont dus quel que soit le comportement de leurs parents ou éducateurs. Les enfants doivent en particulier être protégés de toutes formes d'exploitation et d'abus économiques, physiques, affectifs et sexuels.

D) Droits des adolescents et des jeunes adultes - Les adolescents et les jeunes adultes ont souvent de la peine à s'intégrer dans la société et à y assumer leurs responsabilités. C'est pourquoi nous réclamons des mesures qui encouragent les adolescents et les jeunes adultes à prendre part à des processus décisionnels et qui empêchent leur discrimination et leur exploitation. Il est essentiel d'offrir aux adolescents et aux jeunes adultes des possibilités légales et sociales de recrutement correspondant à leurs capacités et leur permettant de s'épanouir.

E) Droits des personnes âgées - Dans une société dans laquelle la jeunesse revêt une valeur importante, les personnes âgées sont souvent exclues de la vie sociale. Nous soutenons les mesures sociales destinées à intégrer les personnes âgées dans la vie de la société. Ces mesures comprennent notamment un revenu suffisant, des possibilités de recrutement non discriminatoires, des offres de formation et d'encadrement, des soins médicaux appropriés et des possibilités de logement au sein de communautés existantes. Nous insistons sur l'importance des mesures et des programmes qui garantissent aux personnes âgées, en particulier aux femmes et aux concitoyens étrangers, le respect et la dignité auxquels ils ont droit en leur qualité de membres âgés de la communauté humaine. Nous demandons par ailleurs aux employeurs d'accorder plus d'attention au problème de la retraite et de garantir une rente au partenaire survivant.

F) Droits des femmes - Nous affirmons que les hommes et les femmes ont la même valeur et les mêmes droits dans tous les domaines de la vie commune. Il est donc important de tout mettre en œuvre pour supprimer les différentes formes de répartition des rôles spécifiques aux sexes existant encore dans la famille, l'Église et la société, tant pour les postes bénévoles que pour les postes rémunérés. Nous prônons le droit des femmes à l'égalité de traitement que ce soit lors du recrutement, de la répartition des tâches, de la promotion ou de l'attribution du salaire. Nous soulignons l'importance de voir des femmes occuper des postes clés à tous les niveaux de la vie ecclésiale et sociétale et nous encourageons les organes responsables à prendre les mesures

nécessaires pour promouvoir leur participation. Nous soutenons également les systèmes de quotas introduits en vue de supprimer le manquement à l'absence d'égalité de traitement et les comportements discriminatoires adoptés dans l'Église et la société. Lorsque les deux époux exercent une activité professionnelle, au sein de l'Église et/ou de la société, nous prions instamment les employeurs de tenir compte de la situation du couple avant d'affecter l'un des conjoints à un nouveau poste. Nous réaffirmons le droit des femmes à vivre dans un environnement exempt de violence et d'abus et exigeons des gouvernements qu'ils introduisent des mesures visant à protéger les femmes de toute forme de violence et de discrimination, dans tous les domaines de la société.

G) Droits des hommes – Parce que nous affirmons que la femme et l'homme sont égaux dans tous les domaines de leur vie commune, nous prônons aussi les droits des hommes. Nous prônons l'égalité des chances en matière d'emploi, de responsabilité et de possibilités d'avancement. Les hommes ne devraient pas être laissés de côté ou privés de leurs chances ou de leur influence du simple fait que ce sont des hommes.

Nous reconnaissons que le rôle de l'homme dans l'éducation des enfants est aussi important que celui de la femme et revendiquons pour eux les mêmes droits que les femmes dans la possibilité d'obtenir des congés parentaux. En cas de divorce des parents, les hommes ont souvent moins de contacts avec leurs enfants. Nous revendiquons un accès égal à la garde des enfants, tout en soulignant que l'intérêt de l'enfant doit toujours demeurer prioritaire.

H) Droits des migrants – Nous reconnaissons, accueillons et soutenons toute personne, quel que soit son pays d'origine, comme un membre de la famille de Dieu. Nous proclamons le droit de toutes et de tous à l'égalité de traitement en matière d'accès à l'emploi, au logement, aux soins médicaux, à l'éducation et à être libre de toute discrimination sociale. Nous exigeons de l'Église et de la société qu'elles reconnaissent les dons, contributions et problèmes des migrants et qu'elles se battent pour la justice.

I) Droits des personnes handicapées – Nous affirmons que toutes les personnes présentant des troubles ou des handicaps mentaux, physiques, comportementaux, neurologiques et psychologiques sont des êtres humains et des personnes à part entière et sont par là-même considérées comme des membres à part entière de la famille de Dieu. Nous proclamons également qu'elles ont leur place aussi bien au sein de l'Église que de la société. Nous réaffirmons la responsabilité des Églises et de la société d'être au service des enfants, adolescents et adultes présentant des troubles ou des handicaps mentaux, physiques, comportementaux et/ou psychiques et neurologiques dont les besoins particuliers en termes de mobilité, de communication, de compréhension intellectuelle ou de relations personnelles sont susceptibles d'entraver la participation ou celle de leurs familles à la vie de l'Église et de la communauté. Nous exigeons de l'Église et de la société qu'elles reconnaissent et utilisent les dons des personnes handicapées afin que ces dernières puissent s'intégrer entièrement dans la communauté. Nous appelons l'Église et la société à prendre conscience de l'importance des programmes de réhabilitation, d'encadrement, d'occupation, de formation ainsi que des possibilités de logement et de transport et à les promouvoir. Nous demandons à l'Église et à la société de protéger les droits civils de ces personnes, quel que soit leur type de trouble ou de déficience.

J) Droits égaux pour tous les hommes et toutes les femmes quelle que soit leur orientation sexuelle – Les droits fondamentaux et les libertés civiques s'appliquent à tous les êtres humains. Nous devons donc veiller à ce qu'ils soient garantis à toutes et à tous, quelle que soit l'orientation sexuelle de chacune et de chacun. Nous considérons que lorsqu'il s'agit d'une question de partage des ressources matérielles, de la retraite, de la garde d'enfants, du pouvoir de représentation, de revendications concernant des relations contractuelles comprenant une participation, des responsabilités et des obligations partagées ou d'assurer une protection égale de tous devant la loi,

la protection de leurs droits est une question de simple justice. Nous soutenons par ailleurs tous les efforts visant à mettre un terme à la violence et à toute autre forme de contrainte exercée à l'égard de toutes personnes, quelle que soit leur orientation sexuelle.

K) Démographie - Etant donné que la population mondiale ne cesse de croître et puise toujours davantage dans les réserves mondiales de nourriture, de richesses naturelles et d'eau, exacerbant par là-même les tensions internationales, il est urgent de réduire la consommation des ressources par les nantis d'une part et le taux de croissance de la population d'autre part. Il est donc important que chacun et chacune réfléchisse à l'impact que peut avoir, sur la communauté mondiale, sa décision d'avoir un enfant, soit informé des moyens et méthodes de contraception existants, y compris la stérilisation volontaire, et y ait accès. Tout programme de stabilisation démographique doit cependant s'inscrire dans le cadre d'un développement économique et social, axé notamment sur une utilisation et un contrôle équitables des ressources, sur l'amélioration du statut des femmes dans toutes les cultures, sur la sécurité économique à un niveau humain et sur l'offre de soins médicaux et de formation pour tous et toutes. Nous sommes totalement opposés à toute politique d'avortements ou de stérilisations forcés.

L) Alcool et autres drogues - Nous respectons notre tradition de partisans de l'abstinence volontaire qui constitue un témoignage crédible de l'amour libérateur et rédempteur de Dieu. Nous prônons le renoncement à toutes les drogues illégales. Etant donné que la consommation de drogues illégales ainsi que la consommation illégale et excessive d'alcool comptent parmi les principaux facteurs de criminalité, de maladies, de mortalité et de dysfonctionnement familial, nous soutenons tous les programmes de formation et de prévention destinés à promouvoir l'abstinence de toute drogue illégale. Et pour celles et ceux qui choisissent de consommer des boissons alcoolisées, nous recommandons une consommation appropriée d'alcool, c'est-à-dire délibérément et consciemment limitée, comme mentionnée dans les Saintes Ecritures.

Si des millions de vies humaines témoignent des effets bénéfiques de l'usage thérapeutique des médicaments, des millions d'autres vies témoignent des conséquences délétères de l'abus de ces mêmes médicaments. Nous prônons l'introduction de mesures judicieuses concernant l'accès aux médicaments potentiellement bénéfiques ou au contraire potentiellement nocifs, fournis sur ordonnance ou en vente libre. Nous exigeons que tant les médecins que les patients soient informés des effets de la consommation ou de l'abus de ces médicaments. Nous sommes en faveur d'une application très stricte des lois réglementant la vente et la distribution d'alcool et de substances soumises à un contrôle. Nous soutenons également toutes les règles visant à protéger la société des consommateurs de drogues de toutes sortes, y compris l'alcool, lorsqu'il est avéré que ces derniers présentent un réel danger pour la société. Les personnes toxico-dépendantes, y compris celles dont l'alcoolisme est avéré ou diagnostiqué, de même que les membres de leurs familles, sont des personnes d'une grande valeur humaine qui méritent des soins, une réhabilitation et un suivi leur permettant de changer leur vie. Tout abus doit être considéré comme le symptôme d'un trouble intérieur nécessitant des soins appropriés. Au vu de la fréquente interrelation existant entre l'abus d'alcool et la maladie mentale, nous demandons aux législateurs et aux services de santé de proposer à la fois des soins appropriés en cas de maladie mentale et un programme de réhabilitation pour les personnes dépendantes. Nous nous engageons par ailleurs à aider les personnes qui souffrent d'un abus ou d'une dépendance, et leurs familles, à trouver la délivrance en Jésus-Christ et à bénéficier de solutions viables en termes de traitement, de suivi et de réinsertion dans la société.

M) Tabac - Nous respectons notre tradition de discipline personnelle stricte et de responsabilité sociale. Au vu des preuves indubitables concernant les effets dévastateurs du tabac à fumer et à priser sur la santé des personnes de tous les groupes d'âge, nous recommandons à chacun et à chacune de renoncer totalement au tabac. Nous insistons pour que les responsables de l'éducation et

de la communication utilisent les moyens à leur disposition pour promouvoir cette abstinence. Par ailleurs, nous reconnaissons les effets nocifs de l'inhalation passive de la fumée et prônons donc l'interdiction de fumer dans les lieux publics et sur le lieu de travail.

N) Expériences médicales - Les découvertes de la médecine ont permis d'améliorer sensiblement la santé physique et psychique de bien des êtres humains. Il est toutefois impératif que les gouvernements et le corps médical soumettent la recherche médicale à des critères éthiques clairement définis et qu'ils contrôlent rigoureusement les tests des nouveaux traitements et médicaments sur des êtres humains. Ainsi, les scientifiques ne sont autorisés à faire des expériences médicales sur un être humain qu'après avoir obtenu le consentement libre, plein et conscient de ce dernier.

O) Génie génétique - La responsabilité des êtres humains envers la création de Dieu nous appelle tous à faire preuve de circonspection face aux possibilités de la recherche et des techniques en matière de génétique. Nous saluons les progrès du génie génétique qui permettent de répondre aux besoins fondamentaux dans le domaine de la santé, de la protection de l'environnement et de l'alimentation. Nous sommes par contre opposés au clonage d'êtres humains et à la manipulation génétique du sexe d'enfants à naître.

Au vu de l'influence du génie génétique sur la vie, nous exigeons que des directives strictes et des contrôles publics soient imposés afin d'éviter tout abus de ces technologies, y compris leur exploitation à des fins politiques et militaires. Ce faisant, nous reconnaissons que même une utilisation prudente du génie génétique reposant sur de bonnes intentions peut avoir des conséquences inattendues et délétères.

Les thérapies génétiques humaines, qui engendrent des modifications non héréditaires (thérapies somatiques) devraient se limiter à soulager les souffrances des patients. Nous rejetons tout traitement génétique à des fins eugéniques et tout procédé génétique générant la production d'innombrables embryons. Les données génétiques des personnes et de leur famille doivent demeurer secrètes et être soumises à la confidentialité, à moins que la personne concernée ou sa famille ne renonce expressément et librement à la confidentialité, ou que la récolte et l'utilisation des informations génétiques soient ordonnées par un tribunal reconnu. Etant donné que leurs effets à long terme sont encore méconnus, nous rejetons les thérapies génétiques qui engendrent des modifications héréditaires (thérapies germinales).

P) Vie en milieu rural - Nous affirmons le droit à la vie et au bien-être des individus et des familles qui, en tant qu'agriculteurs, ouvriers agricoles, commerçants, travailleurs indépendants ou autres vivent en-dehors des villes et des banlieues. Le dépérissement, voire l'extinction des petites villes ou des zones rurales appauvrit notre culture et fait disparaître un style de vie cohérent. Pour promouvoir ces lieux de vie, il est essentiel notamment que la terre puisse être utilisée à des fins qui ne soient pas agraires. Nous nous opposons cependant à une exploitation immodérée de la terre cultivable à des fins non agraires lorsque d'autres surfaces peuvent être utilisées à cet effet. Par ailleurs, nous encourageons chacun et chacune à soutenir l'élaboration de programmes portant sur une utilisation et une répartition judicieuses des terres en surfaces agricoles d'une part et en zones d'exploitation libre d'autre part. Nous nous déclarons en faveur des projets publics et privés favorisant les exploitations agricoles familiales par rapport aux exploitations agricoles industrielles et encourageant l'installation d'entreprises industrielles dans des sites extérieurs aux zones rurales. Avec la croissance de la mobilité et les progrès technologiques, les petites localités ont vu leur population, auparavant homogène, s'enrichir d'habitants dont les religions et les habitudes de vie diffèrent. Bien que ce phénomène soit souvent considéré comme une menace pour la vie communautaire, nous y voyons également une possibilité pour tous les hommes et toutes les femmes de vivre une vie communautaire comme nous y invite l'Évangile. C'est pourquoi nous

encourageons les petites villes et les villages ainsi que leur population à demeurer attachés à la terre et à être disposés à partager des choses communes, à prendre soin les uns des autres, à se réconcilier et à s'entraider. Les habitants devraient assumer ensemble les tâches découlant de la conduite de la communauté, utiliser les différents dons de leurs concitoyens, promouvoir la confiance mutuelle, considérer tous les êtres humains comme des personnes uniques et précieuses et pratiquer ainsi le shalom de Dieu.

Q) Agriculture durable - L'une des conditions essentielles pour permettre de couvrir les besoins alimentaires de la population mondiale est d'appliquer un système agricole qui repose sur des méthodes durables, respecte les différents écosystèmes et garantisse aux personnes qui travaillent la terre de pouvoir vivre de leur labeur.

Nous sommes favorables à un système agricole durable apte à maintenir et à renforcer la fertilité naturelle des terrains arables, à promouvoir la diversité de la flore et de la faune et à s'adapter aux conditions et aux structures régionales ; un système dans lequel les animaux domestiques sont traités correctement et où les conditions de vie sont aussi proches de la nature que possible. Nous aspirons à un système agricole efficace dans lequel la production de végétaux, de viande et de volaille respecte les cycles écologiques naturels, préserve les ressources énergétiques et réduise l'apport de substances chimiques au strict minimum.

L'agriculture durable exige une évaluation globale des effets de l'agriculture sur la nourriture et la production de matières premières, la préservation des espèces animales et végétales ainsi que la sauvegarde et le développement des paysages cultivés.

Le commerce mondial des produits agricoles doit être basé sur des règles commerciales et des prix équitables, tenant compte des coûts inhérents aux méthodes de production durables et des coûts réels des dommages écologiques. Tout développement technologique et biologique envisagé doit permettre d'encourager le caractère durable de la production et intégrer les conséquences à prévoir en termes d'environnement.

R) Vie en milieu urbain et suburbain - Les villes et leurs banlieues accueillent un nombre croissant de personnes en quête d'un nouveau mode de vie. Pour bien des gens, le milieu urbain offre de nombreuses possibilités en matière d'économie, d'éducation, de prestations sociales et de culture. Pour d'autres, il est synonyme d'isolement, de pauvreté et d'anonymat. En tant qu'Église, nous avons à la fois la chance et la responsabilité de contribuer à modeler l'avenir de la vie urbaine et suburbaine. Des programmes globaux de planification et de restructuration sociales sont indispensables afin de rendre dans les villes la vie plus humaine. Il incombe aux chrétiens de peser toutes les mesures - y compris les mesures destinées au développement de l'économie et des biens publics, à la construction de nouveaux secteurs de la ville et à l'assainissement des villes - afin de voir jusqu'à quel point elles protègent et promeuvent les valeurs humaines, permettent aux citoyens et aux citoyennes une participation personnelle et politique à la vie communautaire et favorisent la cohabitation entre les personnes de races, groupes d'âge et revenus différents. Nous saluons tous les efforts que les urbanistes déploient pour garder tous ces éléments au centre de leurs préoccupations. Il est essentiel de structurer le développement urbain et suburbain de manière à ce qu'il tienne compte du besoin humain de s'identifier à son lieu de vie et qu'il ait un sens pour les petites communautés. Mais il faut également encourager celles-ci à se responsabiliser pour l'ensemble de la collectivité publique de la ville et à ne pas se marginaliser.

S) Violence dans les médias et valeurs chrétiennes - L'influence sans pareille que les médias (en particulier le cinéma et la télévision) exercent sur les systèmes de valeurs chrétiens et humains de notre société se révèle davantage de jour en jour. Nous désapprouvons l'image dégradante qu'ils présentent de l'être humain ainsi que leur désir d'intégrer du sensationnel dans leurs émissions de

divertissement et d'information. De telles pratiques violent les droits de l'homme et bafouent l'enseignement du Christ et de la Bible.

À l'instar de leurs frères et sœurs d'autres communautés de foi, les chrétiens de l'Église Méthodiste Unie doivent prendre conscience du fait que les mass médias dénigrent souvent les vérités chrétiennes en glorifiant un style de vie plus libre et en représentant dans les détails des actes de violence. Au lieu d'inciter et d'encourager leur public à mener un style de vie fondé sur la sainteté de la vie, l'industrie du divertissement prône souvent des valeurs opposées : elle offre une image cynique de la violence, de l'abus de pouvoir, de la cupidité et de l'athéisme. La famille est elle aussi souvent méprisée. Les médias doivent assumer leur part de responsabilité dans l'effritement actuel des valeurs de notre société. Nombre d'entre eux s'y refusent, déclarant qu'ils se contentent de refléter la société et qu'ils n'exercent aucune influence sur cette dernière. Il est impératif pour le bien de l'humanité que les chrétiens combattent eux aussi l'effondrement des valeurs morales et éthiques.

T) Technologies de l'information et de la communication - Parce qu'il est essentiel de savoir communiquer personnellement pour participer pleinement et de manière responsable à la société et à cause du pouvoir qu'exercent les technologies de l'information et de la communication en termes d'organisation de la société et d'encouragement de la participation individuelle à ce processus, nous sommes convaincus que l'accès à ces technologies constitue un droit fondamental.

Les technologies de l'information et de la communication nous offrent à la fois des informations, du divertissement et la possibilité de faire entendre notre voix dans la société. Ils peuvent être utilisés pour améliorer notre qualité de vie et pour interagir les uns avec les autres, avec notre gouvernement ainsi qu'avec des peuples et des cultures du monde entier. La plupart des informations relatives à des événements planétaires sont fournies par la radio, la télévision, les journaux et internet. Le fait de concentrer le contrôle des médias entre les mains de personnes défendant des intérêts commerciaux importants limite nos choix et engendre souvent une vision déformée des valeurs humaines. C'est pourquoi nous sommes en faveur d'une réglementation des technologies de communication des médias qui garantisse toute une palette de sources d'information indépendantes et soit dans l'intérêt du public.

Les technologies de communication personnelles comme internet permettent à des personnes de communiquer entre elles et d'avoir accès à de vastes réservoirs d'informations pouvant avoir une valeur commerciale, culturelle, politique et personnelle. Si internet peut être utilisé pour nourrir les cerveaux et les esprits des enfants et des adultes, il risque aussi d'être détourné au profit d'intérêts commerciaux et d'être utilisé par certaines personnes pour diffuser du matériel inadapté et illégal. Il est donc essentiel d'employer internet de manière responsable afin d'en maximiser les bénéfices tout en minimisant les risques qui y sont liés, en particulier pour les enfants. Refuser l'accès aux technologies actuelles de l'information et de la communication mondiales, comme internet, en raison de leurs coûts ou de leur manque de disponibilité équivaut à limiter la participation des gens à leur gouvernement et société. Nous appuyons l'objectif visant à garantir l'accès universel aux services de téléphonie et d'internet à un prix abordable.

U) Personnes atteintes du VIH ou du SIDA - Les personnes dont le VIH (virus de l'immunodéficience humaine) ou SIDA (syndrome d'immunodéficience acquise) a été diagnostiqué sont souvent confrontées au rejet de la part des membres de leur famille, de leurs amis, ainsi que de divers groupes au sein desquels elles travaillent et auxquels elles participent. Elles souffrent en outre souvent d'un manque de soins médicaux, en particulier lorsqu'elles arrivent en fin de vie.

Toutes les personnes atteintes du VIH ou SIDA devraient être traitées avec dignité et respect.

Nous réaffirmons la responsabilité de l'Église dans l'accompagnement de ces personnes et des membres de leurs familles, quelle que soit la manière dont la maladie a été contractée. Nous prônons leur droit au travail, à des soins médicaux appropriés, à un accès illimité à l'instruction publique et à une participation pleine et entière à la vie de l'Église.

Nous prions instamment l'Église de s'engager activement dans la prévention du SIDA en proposant aux Églises locales et aux communautés des possibilités de se former et de s'informer. L'Église devrait être disposée à offrir une relation d'aide aux personnes touchées et à leurs familles.

V) Droit aux soins médicaux - La santé est l'état du bien-être physique, mental, social et spirituel. Selon Jean 10,10b, Jésus déclare : « Moi je suis venu afin que les hommes aient la vie, une vie abondante ». La préservation de la santé relève de la responsabilité de toute personne en bonne santé. La mise en place des conditions de personnel, environnementales et sociales nécessaires à l'épanouissement de la santé relève d'une responsabilité commune des autorités publiques et privées. Nous encourageons tous les êtres humains à adopter un style de vie sain et soulignons l'importance, pour la santé, des soins préventifs, de l'éducation en matière de santé, des lieux de vie et de travail sûrs, d'une alimentation correcte et d'un domicile fixe. Les soins médicaux constituent un droit fondamental.

Fournir les soins nécessaires pour préserver la santé, prévenir les maladies et aider les accidentés ou les malades à recouvrer la santé est une responsabilité que chacune et chacun doit assumer à l'égard d'autrui et que les gouvernements doivent assumer à l'égard de tous, une responsabilité que les gouvernements ignorent d'ailleurs à leurs propres risques. Dans Ézéchiel 34,4a, Dieu reproche aux dirigeants d'Israël de ne pas avoir pris soin des faibles : « Vous n'avez pas aidé les brebis chétives à retrouver des forces. Vous n'avez pas soigné celle qui était malade, vous n'avez pas bandé celle qui avait une patte cassée ». En conséquence de quoi, tout le monde souffre. Comme pour le maintien de l'ordre et la protection contre les incendies, le meilleur moyen de financer les soins médicaux est d'avoir un gouvernement capable de prélever auprès de ses citoyens des impôts équitables qu'il reverse directement aux fournisseurs de soins. Les pays confrontés à des crises sanitaires telles que les pandémies de VIH/SIDA doivent pouvoir accéder aux médicaments génériques et aux médicaments brevetés. Nous affirmons le droit de tout homme et de toute femme d'accéder à des informations et des services de planification familiale globaux afin, notamment, d'éviter les grossesses non-désirées, de réduire le nombre des avortements et de prévenir la propagation du VIH/SIDA. Le droit aux soins médicaux inclut les soins aux personnes souffrant de maladies cérébrales, de troubles neurologiques ou de handicaps physiques qui doivent pouvoir bénéficier du même accès aux soins médicaux que tous les autres membres de la communauté. Il est injuste de priver certaines personnes du bien-être physique ou de la participation pleine et entière à la vie communautaire.

Nous croyons que les gouvernements ont pour responsabilité de fournir des soins médicaux à tous leurs citoyens.

W) Transplantation d'organes - Nous considérons la transplantation d'organes et les dons d'organes comme des actes d'amour et de dévouement envers le prochain. Nous reconnaissons que les dons d'organes et de tissus permettent de prolonger la vie et encourageons tous les croyants à devenir donateurs d'organes et à se mettre ainsi, dans l'amour, au service des malades dont la vie est menacée. Cet acte doit se faire dans un cadre qui respecte aussi bien le donneur, décédé ou vivant, que le receveur. Les méthodes employées doivent être conformes à la volonté du donneur et de ses proches et préserver leur dignité.

Article 163 IV. La communauté économique

Les systèmes économiques sont tout autant soumis au jugement de Dieu que toutes les autres structures organisationnelles mises en place par les êtres humains. Il relève de la responsabilité des

gouvernements de prendre les mesures financières et monétaires nécessaires pour que tous les individus et groupements puissent mener une existence économique décente et veiller à garantir le plein emploi ainsi que des revenus appropriés dans un climat d'inflation minimale. Les entreprises privées et publiques sont responsables des dommages qu'engendrent leurs activités économiques sur la société notamment dans les domaines de l'emploi et de la pollution de l'environnement ; il est important qu'elles soient tenues responsables de ces dommages. Nous soutenons les mesures prises pour éviter que seul un petit nombre de personnes se partage toute la richesse revenant à la communauté. Par ailleurs, nous encourageons tous les efforts destinés à modifier les lois fiscales et à supprimer les programmes de subventions qui bénéficient aux nantis et défavorisent les autres.

A) Propriété - Nous croyons que, tant dans les sociétés qui la favorisent que dans les sociétés qui s'y opposent, la propriété privée doit être administrée à titre fiduciaire, dans un esprit de responsabilité envers Dieu, et que le droit à la propriété doit être limité par les besoins prédominants de la société. Selon la conviction chrétienne, personne, ni aucun groupe, ne doit pouvoir disposer de manière exclusive et autoritaire de quelque partie de la création que ce soit. La propriété publique et les biens culturels doivent donc être gérés et traités dans un esprit de responsabilité envers Dieu. C'est la raison pour laquelle les gouvernements doivent également veiller à ce que les règles législatives protègent à la fois les droits de la société dans son ensemble et ceux des propriétaires privés.

B) Négociations collectives - Nous défendons le droit des employeurs et des employés privés et publics de s'organiser en syndicats ou autres groupements de leur propre choix afin de négocier les tarifs appliqués. Par ailleurs, nous approuvons le droit des deux parties de protéger les activités de leur organisation tout en soulignant que les deux parties sont responsables de respecter le bien-être public en menant leurs négociations dans des conditions justes. Afin de protéger et promouvoir les droits de tous les membres de la société, nous appuyons également les processus de négociations innovants qui intègrent des représentants de la vie publique dans les discussions et la définition des contrats entre employeurs et employés, y compris lorsque cette démarche peut mener à une forme de règlement judiciaire du litige. Nous rejetons en outre d'une part l'usage de la violence, par quelque partie que ce soit, dans le cadre des négociations tarifaires ou de tout autre différend entre employés et employeurs, et d'autre part tout licenciement d'employés ayant pris part à des grèves légales.

C) Travail et loisirs - Toute personne a le droit de travailler et de recevoir en contrepartie une rémunération appropriée. Lorsque les employeurs privés ne peuvent ou ne veulent pas fournir un nombre suffisant de postes de travail, il incombe au gouvernement d'en créer. Nous soutenons toutes les mesures destinées à garantir la protection physique et mentale des travailleurs, à permettre une répartition équitable des marchandises et des services et à favoriser les possibilités d'organiser soi-même le temps passé hors du travail. Le temps libre peut être utilisé pour participer d'une manière créative à l'organisation de la société. C'est pourquoi il est important d'accorder aux employés du temps dont ils peuvent disposer à leur gré et de leur offrir des prestations dans les domaines de la formation, de la culture et de la détente afin qu'ils puissent mieux gérer ce temps de loisirs. Nous croyons que les êtres humains priment sur le profit. Nous déplorons l'attitude intéressée qui prévaut souvent dans notre vie économique. Nous soutenons les mesures visant à favoriser l'échange d'idées sur le lieu de travail ainsi que les conventions coopératives et collectives de travail. Nous défendons le droit des employés de refuser des activités pouvant nuire à leur santé ou à leur vie sans pour autant perdre leur emploi. Nous prônons toutes les mesures visant à réduire ou à empêcher une concentration monopolistique du pouvoir de certaines entreprises et industries sur le marché.

D) Consommation - Les consommateurs devraient faire usage de leur pouvoir économique afin de promouvoir la fabrication de biens nécessaires et utiles dont la production ou la consommation ne nuise pas à l'environnement. Ils devraient éviter d'acheter des produits fabriqués par des personnes exploitées en raison de leur âge, sexe ou situation économique.

Bien que nous reconnaissons qu'au vu du choix limité proposé aux consommateurs il est extrêmement difficile de soutenir une telle démarche, nous relevons que l'acquisition de produits portant le label « commerce équitable » est un moyen sûr d'utiliser son pouvoir d'achat en contribuant au bien-être de tous. Les normes internationales du commerce équitable visent à offrir aux petits paysans et à leurs familles des salaires suffisants pour leur permettre de subvenir à leurs besoins, à travailler avec des coopératives agricoles gérées de manière démocratique, à acheter les marchandises directement aux producteurs afin de garantir que les gains commerciaux parviennent réellement aux paysans et à leurs communautés, à fournir les crédits nécessaires avant la récolte ou la production et à promouvoir des pratiques agricoles écologiquement durables. Les consommateurs devraient non seulement opter pour des sociétés dont les gammes de produits reflètent un engagement marqué en faveur de ces normes, mais aussi encourager d'autres entreprises à s'investir dans le marché du commerce équitable.

Le choix des consommateurs devrait plutôt se porter sur les biens et les services qui améliorent la qualité de vie que sur ceux qui favorisent une production illimitée de biens matériels. Nous appelons les consommateurs, y compris les Églises locales et les institutions ecclésiales, à s'organiser afin d'atteindre ces objectifs et à exprimer leur insatisfaction à l'égard des pratiques sociales, économiques et écologiques délétères par le biais de boycotts, de lettres, de résolutions communes et d'un travail d'information auprès du public.

E) Pauvreté - Bien que les nations industrialisées connaissent l'opulence, la majorité des hommes et des femmes de ce monde vivent dans la pauvreté. Afin de couvrir les besoins de base notamment en matière d'alimentation, d'habillement, de logement, de formation et de santé, il est essentiel de trouver des moyens de répartir équitablement les richesses de cette terre. Les progrès technologiques et l'orientation des activités économiques vers l'exploitation des personnes appauvrissent bien des gens et laissent perdurer la pauvreté existante. La pauvreté due aux catastrophes naturelles et aux changements écologiques ne cesse de s'accroître et il est important d'en tenir compte et de soutenir celles et ceux qui en sont victimes. Les conflits et les guerres appauvrissent les populations de toutes les parties prenantes et l'un des meilleurs moyens d'aider les pauvres consiste à œuvrer pour trouver des solutions pacifiques.

En tant qu'Église, nous sommes appelés à soutenir les pauvres et à demander aux riches d'assumer leurs responsabilités. Afin de réduire la pauvreté, nous soutenons les mesures politiques visant à garantir un revenu approprié, une formation scolaire et professionnelle qualifiée, un logement décent, des possibilités d'occupation ayant un sens, des soins médicaux et hospitaliers adéquats ainsi que des programmes d'aide plus efficaces et plus humains, à promouvoir la paix dans les zones de conflits et à encourager les efforts visant à protéger l'intégrité de la création. Étant donné que l'une des principales causes de la pauvreté réside dans le niveau peu élevé des salaires, nous demandons aux employeurs qu'ils offrent à leurs employés un salaire suffisant pour leur permettre de ne pas devoir recourir à l'aide de l'État, que ce soit sous la forme de tickets repas ou d'autres prestations sociales.

Parce que nous reconnaissons que la réduction à long terme de la pauvreté doit aller au-delà de l'offre de services ou d'emplois aux pauvres, qui risquent à nouveau d'en être privés un jour, nous préconisons des mesures permettant aux pauvres de se constituer et de préserver leurs propres avoirs, notamment des stratégies de création d'actifs telles que les comptes individuels d'épargne progressive, les programmes de développement de micro-entreprises, les programmes

d'encouragement à la propriété, la formation et l'accompagnement en matière de gestion. Nous appelons les Églises à mettre sur pied de tels ministères ainsi que d'autres ministères destinés à encourager les pauvres à se créer un capital-épargne. Nous pensons notamment aux pays du Sud où les investissements et les micro-entreprises sont particulièrement nécessaires. Nous demandons aux Églises de soutenir les mesures favorables à une croissance économique équitable dans le Sud et dans le monde entier, afin que toutes et tous bénéficient de chances égales. Étant donné que la pauvreté découle la plupart du temps de causes systémiques, nous ne pouvons pas rendre les pauvres moralement responsables de leur situation économique.

F) Employés étrangers - Depuis des siècles déjà, des personnes ont traversé des frontières en quête de travail. Dans le mouvement de mondialisation actuel, l'immigration demeure tout aussi importante et ne cesse même de s'accroître. Les principales raisons de l'immigration économique sont les salaires plus élevés, les meilleures conditions de travail et le plus grand nombre d'emplois disponibles. Dans bien des sociétés, les employés étrangers sont une ressource importante pour couvrir les besoins de main d'œuvre de la société d'accueil. Mais les travailleurs étrangers sont trop souvent exploités, pénalisés par l'absence de lois les protégeant ainsi que par des salaires et des conditions de travail indécentes.

Nous réclamons des gouvernements et de tous les employeurs qu'ils réservent le même traitement aux étrangers qu'aux citoyens de leur pays, qu'il s'agisse du domaine de l'économie, de la formation ou des prestations sociales. Les travailleurs étrangers ont également besoin du soutien d'une communauté religieuse et nous demandons aux Églises de les intégrer et de les entourer ainsi que de les aider dans leurs efforts pour obtenir de meilleures conditions de vie.

G) Jeux de hasard - Les jeux de hasard constituent une menace pour la société. Ils mettent en péril le maintien de la vie morale, sociale, économique et spirituelle. Ils empêchent une bonne cohabitation sociale. Par conviction et au vu de leur responsabilité, les chrétiens ne devraient pas participer à des jeux de hasard mais offrir leur aide aux victimes dépendantes du jeu. L'Église encourage tous ceux pour qui le jeu est devenu une drogue à recourir à une assistance thérapeutique afin qu'ils puissent à nouveau orienter leurs propres forces vers des objectifs sains et utiles. L'Église devrait promouvoir des normes et un style de vie qui rendent tout recours aux jeux d'argent - y compris la loterie - indésirable et inutile, que le jeu représente un loisir, une fuite ou un moyen de générer des fonds publics destinés à soutenir des projets d'entraide ou le gouvernement. (...)*.

**La suite de l'article concerne les Indiens d'Amérique.*

H) Exploitations agricoles familiales - La présence des exploitations agricoles familiales a pendant longtemps été reconnue comme une garantie d'une société libre et démocratique. Ces dernières années, la survie des exploitations agricoles indépendante s'est vue menacée, dans le monde entier, par différents phénomènes tels que, notamment, la concentration croissante des différentes étapes de la production agricole dans les mains d'un nombre restreint de sociétés transnationales. Ce quasi-monopole de l'approvisionnement en nourriture soulève des questions fondamentales, en termes de justice, qui exigent de notre part de la vigilance et de l'action. Nous appelons le secteur de l'industrie agroalimentaire à faire preuve de respect à l'égard des droits humains, d'abord en adoptant un comportement responsable par rapport à la gestion du pain quotidien pour le monde et ensuite en agissant comme des entreprises citoyennes responsables qui respectent le droit de tous les paysans, quelle que soit la taille de leur exploitation, à bénéficier d'une rémunération juste pour le travail qu'ils accomplissent honnêtement. Nous défendons les droits des individus à la propriété et à la possibilité de gagner leur vie en travaillant la terre. Nous appelons les gouvernements à passer sous revue les programmes d'assistance qui avantagent de manière flagrante les propriétaires terriens fortunés et à faire en sorte d'accorder un appui accru aux programmes destinés aux exploitations agricoles de petites ou moyennes dimensions, notamment

aux programmes qui mettent en place des infrastructures favorisant la production, le stockage et la distribution par les paysans locaux, qui créent un lien entre les paysans locaux et les systèmes de formation locaux et qui encouragent d'autres mesures de sécurité alimentaire au sein de la communauté.

Nous appelons nos Églises à faire tout leur possible pour traiter les questions relatives aux ressources en nourriture et aux personnes qui produisent les aliments pour le monde selon une vision prophétique et à développer des activités favorisant la sécurité alimentaire dans les communautés locales.

I) Responsabilité sociale des entreprises – Les entreprises assument une responsabilité non seulement envers leurs actionnaires mais aussi envers d'autres parties prenantes telles que leurs employés, leurs fournisseurs, leurs vendeurs, leurs clients, ainsi qu'envers les communautés dans lesquelles elles travaillent ainsi qu'envers la région qui les accueille. Nous défendons le droit du public à connaître l'impact des entreprises dans ces différents domaines de manière à ce que les gens puissent choisir en connaissance de cause les entreprises qu'ils souhaitent soutenir. Nous saluons les entreprises qui appliquent volontairement les normes visant à promouvoir le bien-être de toutes et de tous et à protéger l'environnement.

J) Commerce et investissement – Nous réaffirmons l'importance du commerce international et de l'investissement dans notre monde d'interdépendances. Le commerce et l'investissement devraient reposer sur des règles permettant de promouvoir la dignité humaine, un environnement propre et notre humanité commune. Les accords commerciaux doivent inclure des mécanismes visant à faire respecter les droits du travail et les droits de l'homme ainsi que les normes écologiques. Il convient de garantir une participation aussi large que possible des citoyens et une défense solide de leurs intérêts dans les négociations commerciales par le biais de systèmes de consultation et de participation basés sur des principes démocratiques.

Article 164 V. La communauté politique

Notre obéissance envers Dieu prime l'obéissance envers l'État. Nous reconnaissons cependant l'importance capitale des organes constitutionnels pour le maintien et l'organisation de l'ordre social. Conscients de notre responsabilité envers Dieu pour tout ce qui concerne la vie sociale et politique, nous exprimons à l'égard des gouvernements les affirmations suivantes.

A) Libertés fondamentales et droits humains - La protection des droits de l'homme, du droit à des élections libres et justes, du droit d'opinion, de religion, de réunion et de la liberté d'expression incombe aux gouvernements qui ne peuvent en aucun cas répondre à des revendications portant sur des inégalités par des représailles. Les gouvernements sont également tenus de protéger la sphère privée de leurs citoyens et de garantir une alimentation, un habillement, une formation et des soins appropriés dans leur propre pays. La structure de l'État et la formation du gouvernement doivent être déterminées au cours d'élections libres auxquelles tous les citoyens adultes ont le droit de participer. Nous sommes contre la surveillance des opposants ou des dissidents politiques et rejetons l'intimidation et l'abus de pouvoir exercé sous toutes ses formes par des organes élus ou mis en place par le gouvernement. Toute tentative visant à éliminer, notamment par le biais de l'internement, les opposants ou les dissidents politiques constitue une violation des droits de l'homme. Les mauvais traitements ou la torture ainsi que toute autre forme cruelle, inhumaine et dégradante de traitement ou de punition infligée à ses citoyens par un gouvernement pour quelque raison que ce soit, sont en contradiction avec la doctrine chrétienne. Les chrétiens et les Églises doivent les condamner et les combattre partout et en tout temps.

L'Église considère que l'esclavage, le commerce d'êtres humains, les génocides, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les agressions ainsi que tout ordre exigeant de telles exactions sont des actes infâmes et atroces. Ces actes innommables sont nuisibles à l'humanité,

favorisent l'impunité et doivent par conséquent être bannis de manière inconditionnelle par tous les gouvernements et par l'Église.

B) Responsabilité politique - La force d'un système politique dépend de la collaboration volontaire, pleine et entière de ses citoyens. L'Église ne devrait cesser d'exercer une forte influence éthique sur l'État. Elle devrait soutenir les programmes et les mesures étatiques qu'elle considère comme justes et s'opposer aux programmes et mesures qui ne le sont pas.

C) Relations entre l'Église et l'État - L'Église Méthodiste Unie prône depuis de longues années déjà la séparation entre l'Église et l'État. Dans certaines régions du monde, cette séparation a permis de garantir la diversité des expressions religieuses et la liberté de chacun de louer Dieu selon sa propre conscience. Accepter la séparation entre l'Église et l'État implique que les deux institutions n'ont aucun organe commun, mais ont néanmoins la possibilité d'interagir dans certains domaines. Si l'État ne devrait pas faire usage de son autorité pour promouvoir une croyance religieuse particulière (athéisme inclus) ni exiger l'institution de prières ou de cultes dans les écoles publiques, il devrait par contre permettre aux étudiants de pratiquer et d'exprimer librement leurs convictions religieuses. Nous sommes convaincus que l'État ne doit pas chercher à contrôler l'Église et que l'Église ne doit pas essayer de dominer l'État. La séparation juste et vitale entre l'Église et l'État, qui a fait avancer la cause de la liberté religieuse, ne devrait pas être interprétée, à mauvais escient, comme un moyen d'abolir toute expression religieuse de la vie publique.

D) Liberté d'information - Les citoyennes et les citoyens de tous les pays doivent avoir accès à toutes les informations importantes concernant leur gouvernement et les mesures prises par ce dernier. Aucun gouvernement ne devrait exercer ou cacher une activité illégale ou immorale pratiquée à l'encontre d'individus ou de groupes de personnes, même si cette activité relève, prétendument, de l'intérêt de la sécurité nationale.

E) Formation - Nous sommes convaincus que toute personne a le droit à la formation. Nous croyons également que l'enseignement et la formation des enfants et des adolescents relèvent de la responsabilité de la famille, des communautés de foi et de l'État. Or la société n'accomplit réellement cette tâche que lorsqu'elle applique des mesures garantissant à tous et à toutes l'accès aux écoles publiques de niveaux primaire, secondaire et supérieur de leur choix. Personne ne devrait se voir interdire l'accès à des institutions de formation supérieure, ecclésiastiques ou autres, pour des raisons financières. Nous réaffirmons le droit des écoles supérieures et des universités publiques de coexister au même niveau. Dans le même temps, nous nous engageons pour que l'État édicte des ordonnances qui réglementent l'accès et les possibilités d'instruction et de formation et empêchent tout amalgame anticonstitutionnel entre l'Église et l'État. Nous croyons que les universités doivent veiller à garantir la liberté académique à tous les membres de la communauté universitaire et à créer un cadre d'études propice à un libre échange d'idées. Nous réaffirmons que la raison et la foi se rejoignent et prions donc instamment les universités de préserver la liberté d'expression sur les campus.

F) Obéissance et désobéissance civiles - Les gouvernements et les lois sont destinés à servir Dieu et l'humanité. Les citoyennes et les citoyens ont le devoir moral de reconnaître les lois reposant sur le droit et l'ordre. Les activités des gouvernements sont autant soumises au jugement de Dieu que le sont celles de chaque individu. C'est pourquoi nous reconnaissons également le droit de chaque personne d'avoir une opinion divergente. Lorsque leur conscience les pousse à le faire et qu'ils ont épuisé toutes les possibilités existantes, nous reconnaissons également le droit des citoyens à s'opposer au gouvernement et à faire preuve de désobéissance envers les lois qu'ils considèrent comme injustes ou qui discriminent un groupe particulier de personnes. Ils devraient cependant exprimer leur respect de la loi en renonçant à la violence et en assumant les conséquences de leur désobéissance. Nous n'encourageons ni n'approuvons en aucune circonstance les protestations ou

actes violents en tant que moyen légitime d'exercer la liberté d'expression ou la désobéissance civile. Nous prions pour tous ceux qui exercent le pouvoir selon la loi, servant ainsi l'ensemble de la société, et soutenons les efforts qu'ils déploient afin de permettre à tous les hommes et toutes les femmes de jouir de la justice et de l'égalité des chances. Les Églises sont tenues d'accompagner tous ceux et toutes celles qui souffrent des conséquences d'une opinion divergente exprimée, sans recourir à la violence. Nous demandons aux gouvernements de garantir les droits civils reconnus par le pacte international relatif aux droits civils et politiques aux personnes jugées légalement pour des actes non violents.

G) Peine de mort – Nous sommes convaincus que la peine de mort renie le pouvoir du Christ de sauver, guérir et transformer les êtres humains. L'Église Méthodiste Unie est très préoccupée par tous les crimes commis de par le monde et par la valeur de chacune des vies ôtées par un meurtre ou un homicide. Convaincus que toute vie humaine est sacrée, car créée par Dieu, nous devons considérer chacune d'entre elles comme importante et valable. Lorsque des gouvernements appliquent la peine de mort, ils dévaluent la vie de la personne condamnée qu'ils privent de toute possibilité de changer de vie. Nous croyons en la résurrection de Jésus-Christ et en la possibilité de se réconcilier avec le Christ au travers de la repentance. Ce don de réconciliation est offert à tous les individus, sans aucune exception, et confère à toute vie une nouvelle dignité et un caractère sacré. C'est pourquoi nous nous opposons à la peine de mort et exigeons qu'elle soit supprimée des codes pénaux du monde entier.

H) Justice pénale et réparatrice - Afin de protéger tous les citoyens des personnes qui violent impunément les droits de la personne et de la propriété d'autrui, les gouvernements ont établi des mécanismes de maintien de l'ordre et des tribunaux. Il existe toute une série de peines permettant de punir des actes commis contre la communauté, de mettre hors d'état de nuire des criminels dangereux, de prévenir des infractions et d'offrir des possibilités de réhabilitation. Nous approuvons toutes les mesures étatiques destinées à réduire et à éliminer la criminalité pour autant qu'elles respectent les droits fondamentaux de chacun. Nous rejetons tout abus du pouvoir étatique, y compris lorsqu'il est utilisé dans un esprit de revanche ou vise à persécuter ou intimider des personnes dont la race, l'apparence, le mode de vie, la situation économique ou la foi diffèrent de ceux qui exercent le pouvoir. Nous rejetons de même toute application irréfléchie, arbitraire ou discriminatoire des lois qui prive certaines personnes de leur droit à la justice, notamment les personnes présentant un handicap et celles qui ne parlent pas la langue du pays dans lequel elles sont confrontées aux institutions chargées du maintien de l'ordre et de l'application des lois. Nous soutenons les mesures visant à supprimer les conditions de vie sociales propices à la criminalité et prônons une collaboration constructive et durable entre la police, les organes judiciaires et les autres membres de la société.

Animés par l'amour du Christ qui est venu sauver les êtres perdus et abattus, nous demandons la mise en place d'un système résolument nouveau destiné à l'accompagnement et au rétablissement des victimes, de leurs agresseurs, des fonctionnaires chargés de la justice pénale et de la communauté dans son ensemble. La justice réparatrice est le fruit de l'autorité biblique, axée sur une relation saine avec Dieu, avec soi-même et avec la communauté. Lorsque ces relations sont bafouées ou rompues par des actes criminels, il existe toujours des moyens de redresser la situation. La plupart des systèmes judiciaires de par le monde sont des systèmes répressifs qui cherchent à rendre les auteurs d'infractions responsables de la situation et utilisent la punition comme un outil de rétorsion proportionnel au degré de responsabilité. La justice réparatrice, au contraire, vise à permettre aux criminels d'assumer leur responsabilité à l'égard de leur victime et de la communauté préjudiciée. À travers le pouvoir transformateur de Dieu, la justice réparatrice cherche à réparer les dommages, à redresser les torts et à apporter la guérison à toutes les parties prenantes, y compris la

victime, l'auteur de l'infraction, les familles et la communauté. L'Église se voit transformée lorsqu'elle répond à l'appel de ses fidèles et devient un agent de guérison et un facteur de changement du système.

I) Service militaire – Nous déplorons la guerre et exigeons un règlement pacifique de tous les conflits opposant des nations. La conscience chrétienne a de tout temps lutté contre la dure réalité de la violence et de la guerre qui sont très clairement en contradiction avec l'objectif d'amour de Dieu pour l'humanité. Nous aspirons au jour où il n'y aura plus de guerre et où les gens cohabiteront dans la paix et la justice. Certains d'entre nous sont convaincus que les chrétiens ne peuvent en aucune circonstance tolérer la guerre ni aucun autre acte de violence. Nous reconnaissons toutefois aussi que de nombreux chrétiens pensent que, lorsque les solutions pacifiques ont échoué, le recours aux armes peut malheureusement s'avérer préférable aux agressions incontrôlées, aux actes de tyrannie et aux génocides. Nous saluons le témoignage des pacifistes qui nous empêchent de devenir complaisants face à la guerre et à la violence. Nous respectons aussi celles et ceux qui soutiennent l'usage de la force, pour autant qu'il s'agisse uniquement de situations extrêmes, que le besoin s'en fasse très clairement ressentir et que l'intervention soit effectuée par des organisations internationales appropriées. Nous réclamons un droit international qui interdise et condamne la guerre, la violence et la coercition. Nous rejetons l'idée que l'État peut obliger des personnes à faire leur service militaire, ce qui est inconciliable avec l'Évangile. Nous soulignons qu'une telle obligation peut générer de graves tensions. Nous prions tous les jeunes confrontés à leurs responsabilités de citoyens de demander conseil à leur Église avant de prendre une quelconque décision. Les pasteurs sont appelés à rester disponibles pour tous ceux qui sont tenus d'accomplir leur service militaire, comme pour ceux qui s'opposent à leur ordre de marche. L'Église accompagne également tous ceux qui, obéissant à leur conscience, refusent la guerre en général ou s'opposent à une guerre en particulier et ceux qui rejettent non seulement le service militaire en soi mais aussi toute collaboration, sous quelque forme que ce soit, avec une administration étatique réglementant un tel domaine. L'Église offre sa présence de manière égale à ceux qui s'engagent consciemment pour le service militaire ou pour le service civil. En tant que chrétiens, nous sommes conscients que ni l'intervention militaire ni l'inaction ne peuvent être justifiées aux yeux de Dieu.

Article 165 VI. La communauté mondiale

Le monde de Dieu est un monde indivisible. La révolution technologique actuelle nous impose une unité qui va bien au-delà de notre aptitude morale et mentale à créer un monde sûr. Cette unité forcée de l'humanité apparaît peu à peu dans tous les domaines de la vie et confronte l'Église, à l'instar de tous les hommes et de toutes les femmes, à des problèmes dont la solution ne peut attendre : injustice, guerre, exploitation, privilèges, croissance démographique, crises écologiques internationales, prolifération et diffusion d'armes nucléaires, développement de sociétés transnationales opérant hors du contrôle efficace de tout système gouvernemental et escalade de la violence sous toutes ses formes. Si elle désire offrir une vie digne sur cette terre, notre génération doit trouver des solutions à ces problèmes. Nous nous engageons en tant qu'Église à créer une communauté mondiale formée de personnes unies dans un véritable amour mutuel et à chercher dans l'Évangile des réponses aux questions qui divisent les gens et menacent le développement de la communauté mondiale.

A) Peuples et cultures - Tout comme Dieu accepte chaque être humain dans sa différence, il accepte les différents peuples et cultures. Bien qu'aucune nation ni aucune culture ne parviennent à traiter tous ses citoyens avec justice et équité, le bien-être des citoyens ne laisse aucune d'entre elles totalement indifférente. L'Église doit rappeler aux États qu'ils sont responsables des traitements injustes infligés à leurs citoyens et à tous les êtres humains vivant dans leurs pays. Tout en

reconnaissant que toute nation doit faire face à des différences entre les diverses cultures et orientations politiques qui se côtoient en son sein, nous prônons le respect de la justice et de la paix dans tous les pays.

B) Pouvoir et responsabilité de l'État - Certains États possèdent un plus grand pouvoir militaire et économique que d'autres. Les personnes au pouvoir sont responsables de ne pas mésuser de leur richesse et de leur influence. Nous réaffirmons le droit et le devoir des hommes et des femmes de tous les pays de décider eux-mêmes de leur sort. Nous demandons aux grandes puissances de faire valoir leur influence non violente pour accroître l'auto-détermination politique, sociale et économique de tous les peuples plutôt que de défendre leurs propres intérêts. Nous approuvons les efforts internationaux visant à instaurer un ordre économique mondial plus juste utilisant au mieux les ressources limitées de la terre pour le bien-être de toute l'humanité. Nous appelons les chrétiens de chaque société à encourager leur gouvernement et leurs entreprises économiques à développer et à promouvoir un ordre économique mondial plus juste.

C) Guerre et paix - Nous croyons que la guerre est inconciliable avec l'enseignement et l'exemple du Christ. Nous rejetons par conséquent la guerre en tant qu'instrument de politique étrangère. Nous nous opposons à toute action et stratégie de frappe spontanée ou préventive unilatérale de la part d'un gouvernement, quel qu'il soit. En tant que disciples du Christ, nous sommes appelés à aimer nos ennemis, à rejeter l'usage de la force, à rechercher la justice et à agir comme des ouvriers de paix dans les conflits. Nous sommes convaincus que le plus important devoir moral de tous les États est de régler tous les conflits auxquels ils sont confrontés par des moyens pacifiques. Nous prônons le développement et le renforcement des traités et institutions internationaux offrant un cadre à l'autorité de la loi afin de faire face aux agressions, au terrorisme et aux génocides. Dans la détermination des priorités gouvernementales, les valeurs humaines doivent primer les exigences militaires. Il faut mettre un terme à la militarisation de la société. La production, la vente et la distribution d'armes doivent être réduites et contrôlées. La fabrication, la possession et l'utilisation d'armes nucléaires doivent être condamnées. C'est pourquoi nous prônons également un désarmement total, soumis à un contrôle international strict et efficace.

D) Droit et lois - Tout individu ou groupe d'individus vivant au sein d'une société doit pouvoir se sentir en sécurité dans sa vie quotidienne et savoir que son droit à la vie sera respecté. Nous considérons un ordre social comme immoral lorsqu'il laisse régner l'injustice et empêche l'instauration de la paix. Les peuples et nations ne peuvent se sentir en sécurité dans la communauté internationale que si le droit, l'ordre et les droits humains sont respectés et préservés.

Etant donné que nous sommes convaincus que la justice internationale nécessite la participation de tous les peuples, nous considérons les Nations Unies et leurs organisations affiliées, ainsi que la Cour internationale de justice et la Cour pénale internationale comme les institutions les mieux à même, actuellement, d'aider les peuples à accéder au droit et à la justice. Nous saluons les efforts déployés par des hommes et des femmes dans tous les pays pour apporter la paix dans le monde grâce au respect du droit. Nous approuvons l'aide et la collaboration internationale dans tous les conflits et situations d'urgence. Nous exigeons que tous les États qui le désirent puissent adhérer aux Nations Unies et assumer la responsabilité qui en découle. Nous demandons aux Nations Unies de jouer un rôle plus actif dans le développement d'une procédure d'arbitrage internationale afin de pouvoir résoudre les différends et les conflits entre États par le biais d'un jugement neutre et contraignant arrêté par une instance neutre. Les efforts bilatéraux ou multilatéraux entrepris en-dehors des Nations Unies devraient se fonder sur les objectifs de l'organisation plutôt que de s'y opposer. Conformément à notre tradition, nous réaffirmons notre responsabilité envers le monde et nous nous engageons pour que tous les êtres humains et tous les peuples soient considérés comme membres à part entière d'une véritable communauté mondiale et qu'ils jouissent de droits égaux.